

# Procès : l'Aube du Savoir et son avocat malmenés par le tandem Cassen-Tasin...

écrit par Hector Poupon | 12 juillet 2018



Le 11 juillet 2018, après une affaire à n'en plus finir sur un père de famille qui filmait ses ébats amoureux avec ses maîtresses à leur insu, le procès de Pierre et Christine s'ouvre enfin vers 16 heures.

Il y a du renfort dans la salle, du côté des résistants. Mais personne du côté d'Aube du Savoir, l'association plaignante, représentée par son avocat, Christophe Accardo que nous avons trop l'habitude de voir à la XVIIe chambre, puisqu'il défend les intérêts du CCIF, le Collectif contre l'Islamophobie en France.

Une affaire qui remonte à mai 2015, lorsque l'association « Aube du Savoir » a organisé en Auvergne, et plus précisément à proximité de Gergovie, un « congrès » de deux jours les 8 et 9 mai 2015, qui avait attiré l'attention d'internautes de Riposte Laïque et de Résistance Républicaine. Choqués, ils avaient décidé d'enquêter sur le terrain, en caméra cachée. La vidéo réalisée fut mise en ligne via You tube, sur les sites de Résistance républicaine et de Riposte Laïque ainsi que sur le blog de Christine Tasin aujourd'hui fermé.

Après l'exposé des faits par la juge président l'audience, la vidéo est visionnée en séance. Son titre : « Invasion : un congrès islamique au cœur de l'Auvergne ». Elle montre des femmes entièrement voilées, des ventes de livres dont des corans, des hadiths et le célèbre « la voie du musulman », des stands de nourriture hallal, ainsi que le programme des conférences avec les noms de quelques invités, connus pour leurs positions radicales.

La vidéo, élément du dossier, est présentée dans un article de Danielle Moulins, assorti d'un certain nombre de « propos » et « commentaires » dénoncés par l'association Aube du savoir, comme diffamants à son égard et de nature à tomber sous le coup de la Loi « fourre-tout » censée réprimer « l'incitation à la haine raciale » ! C'est sur ce fondement qu'Aube du Savoir avait porté plainte.

<http://resistancerepublicaine.com/2015/05/16/le-congres-des-musulmans-dauvergne-a-bien-eu-lieu-nous-y-etions-reportage/>

A la demande du tribunal, Christine explique à la barre pourquoi en sa qualité de directrice de publication, elle a accepté de publier cet article : « Trois mois après les attentats de Charlie Hebdo, il m'a paru ahurissant qu'on puisse défendre en public une application stricte des préceptes du Coran ». Elle rappelle qu'Aube du Savoir avait invité Hani Ramadan, aujourd'hui interdit de séjour en France, et défenseur de la lapidation. « Je n'ai rien vu de répréhensible dans ce reportage et je voulais attirer l'attention sur des choses intolérables. Hélas, la suite des événements m'a donné raison ».

Puis lui sont posées un certain nombre de questions : « Qu'est ce que l'islamisme pour vous ? (le juge) ; « Comment passez-vous votre retraite ? » (l'avocat d'Aube du Savoir) ; « Comment gérez-vous les commentaires sur votre site ? »

(l'avocat d'Aube du Savoir) ; « Comment établissez-vous le lien entre l'UOIF et les Frères Musulmans ? (la procureur). Mais, pas moyen de coincer Christine !

On s'achemine vers un cours d'histoire qui ne va pas tarder à arriver. Elle rappelle que l'UOIF, l'Union des organisations Islamistes de France fut reconnue comme association terroriste par les Emirats Arabes Unis depuis 2014, puis par l'Egypte. Elle fournit quelques commentaires sur les intervenants invités par Aube du Savoir à son Congrès auvergnat :

Mohamed François de la mosquée de Joué-les-Tours qui interdit aux musulmans de célébrer les fêtes de fin d'année,

Rachid Haddach prédicateur belge qui condamne l'homosexualité,

Nacer Abou Anas de la mosquée du Bourget qui milite pour la mise en place de la charia,

Ismaïl Mounir de la mosquée de Villeneuve -le-Roi, qui trouve normal de battre sa femme,

Hassen Bounamcha de la mosquée d'Aubervilliers qui affirme que la mixité homme/femme est un vice. Que du beau monde !

Nos lecteurs pourront en savoir davantage sur ces personnages en consultant l'article de Danielle Moulins publié en avril 2015 :

<http://resistancerepublicaine.com/2015/04/02/vous-avez-vu-qui-sont-les-conferenciers-invites-au-congres-des-musulmans-dauvergne-par-danielle-moulins/>

Pour en finir, Christine évoque le récent reportage d'un journaliste professionnel israélien, Zvi Yehezkeli : « Le djihad silencieux » diffusé en mars 2018 qui explique le projet politique des Frères Musulmans, d'établir un califat mondial afin de faire appliquer la charia au monde entier.

<https://tvs24.ru/ripostelaique/cc-content/uploads/h264/aa5TrxGJeA0wuQp7klYt.mp4>

Pierre Cassen est à son tour alors appelé à la barre. Après les questions d'usage, il explique, toujours avec la plus

grande clarté oratoire, quel a été l'élément déclencheur de son engagement pour la défense de la laïcité : le fameux congrès de l'UOIF au Bourget en 2003 au cours duquel le Ministre de l'intérieur de l'époque, Nicolas Sarkozy, avait été sifflé pendant dix minutes pour avoir osé rappeler que les lois de la République s'appliquaient à tous, y compris aux imams aux prêtres et aux rabbins...

<http://discours.vie-publique.fr/notices/033001292.html>

Déçu par « la tiédeur » de ses amis de gauche face à ma montée de l'islamisme en France, Pierre s'engage dans la création de la plate-forme internet Riposte Laïque, bravant les campagnes d'hostilité des tenants du politiquement correct. La suite, nos lecteurs la connaissent : le succès des Assises contre l'islamisation, les contacts avec des élus étrangers engagés dans le même combat, et plus particulièrement en Suisse, ce qui expliquera la passation de la gestion du site à Riposte Laïque Suisse en 2009. Il rappelle l'acharnement judiciaire dont il fait l'objet depuis 2012 (ça ne vous rappelle pas une certaine élection ?). Il se dit « convaincu que l'avenir de notre civilisation est remis en cause par l'islamisation de la société (...) Je me considère comme un défenseur de nos valeurs ». Le procès prend alors une tournure nettement plus politique.

Puis arrivent les questions : « Comment publie-t-on un article sur Riposte Laïque ? » (l'avocat d'Aube du Savoir) ; « Quelle preuve apportez-vous qu'Aube du Savoir est en contradiction avec la laïcité » (le juge) . Puis Pierre nous fait un cours sur le fonctionnement du site internet auquel il contribue toujours en qualité de titrier, tout en rappelant qu'il n'est plus directeur de publication. De plus explique-t-il, lors de la mise en ligne de la vidéo, objet du litige, le directeur de publication était Alain Jean-Mairet, et ce dernier avait jugé acceptable la publication du reportage incriminé.

Le tribunal rappelle que le prévenu a déjà été condamné par

les juges de la XVIIe chambre à 4000 € d'amende, le 5 juin 2014, ce à quoi Pierre répond qu'il l'a effectivement été mais avec un apostat de l'Islam Pascal Hilout, car les lois françaises lui semblaient préférables aux prescriptions de la Charia. Belle récompense !

L'avocat d'Aube du Savoir, Christophe Accardo, commence sa plaidoirie. Très sûr de lui mais peu disert sur les invités du Congrès auvergnat, il tente de faire croire que la vidéo est truquée à cause de quelques arrêts sur images et que « rien ne prouve que ces images aient été captées sur le terrain ». Comme si le look vestimentaire des participants au Congrès n'était pas en lui-même suffisamment éloquent ! Susciter un doute est une technique de plaidoirie bien connue ! Mais il se croit obligé d'en rajouter pour faire l'éloge de cette association « très impliquée dans le tissu social local », qui propose du soutien scolaire et des jeux pour les enfants... paradisiaque !

Il plaide donc pour la reconnaissance de l'infraction et demande 5000 € à chacun des prévenus, au titre des dommages et intérêts, ainsi que leur condamnation aux dépens. Rien que ça !

Plus surprenante est l'intervention du Ministère Public censé défendre les intérêts de la société et donc a priori les valeurs de la République ! Cela avait pourtant bien commencé, puisqu'elle avait expliqué que les preuves manquaient pour démontrer que Pierre Cassen est bien le directeur de publication de RL. Mais ensuite, cela se compliqua ! Un long discours techno-juridique appelant le tribunal à la prudence, à la sagesse, à l'objectivité : « il faudra bien regarder ceci, il faudra bien regarder cela ... ». A croire qu'elle a été major au concours d'entrée à l'Ecole de la Magistrature et qu'elle est la garante de la probité de l'institution judiciaire ! On aurait bien pu le croire tellement son intervention semblait béton ! Mais, valeurs de la République ou raison d'Etat, le vrai visage du Ministère public s'est

rapidement révélé et ses conclusions sont implacables ! « Au regard du contexte, les auteurs de la vidéo accusent Aube du Savoir de complicité avec l'Islam radical et donc avec le terrorisme islamique ». Et de souligner l'absence d'éléments matériels suffisamment concluants pour étayer cette allégation : « Rien de permet de soutenir qu'Aube du Savoir participe à une menace terroriste. (...) Est ce que ces prédicateurs incitaient les participants à faire le Djihad ? (...) Vous avez à faire à des propos globalisants qui ne reposent sur aucun élément factuel évident ». Bref, condamnez-les !

C'est clair, elle n'habite ni rue Myrha, ni dans le 9-3 et elle ne fréquente guère les sites de ré-information ! Pour elle, les propos sont diffamatoires et de surcroît, ils n'ont pas été diffusés de bonne foi. Pas assez de preuves sur la nocivité du Congrès : voilà qui permettra peut-être au tribunal de botter en touche sur un dossier éminemment politique !

Maître Pichon, qui défend à la fois Pierre et Christine, explique d'abord en quoi Pierre Cassen, qui n'est plus directeur de publication depuis 2009, ne peut être impliqué dans cette affaire. Deux jugements d'appel ont d'ailleurs conclu dans ce sens. Avec patience, il reprend un argumentaire présenté maintes fois devant cette même cour, puis il s'engage dans un réquisitoire beaucoup plus politique, et pour cause ! Il choisit de présenter une véritable « revue de presse » pour « éclairer » le tribunal sur les éléments du dossier.

D'abord, il explique que les reporters bloggeurs ne sont pas les seuls à s'être étonnés de l'invitation d'Hani Ramadan petit-fils du fondateur des Frères Musulmans, au Congrès d'Aube du Savoir des 9 et 10 mars 2015. Des journalistes de La Montagne ont publié un article particulièrement explicite à l'égard de celui qui fut interdit de séjour sur le territoire français entre 1997 et 2001.

[https://www.lamontagne.fr/clermont-ferrand/vie-pratique-consommation/faits-divers/2015/03/28/questions-autour-de-la-venue-a-clermont-d-hani-ramadan\\_11382138.html](https://www.lamontagne.fr/clermont-ferrand/vie-pratique-consommation/faits-divers/2015/03/28/questions-autour-de-la-venue-a-clermont-d-hani-ramadan_11382138.html)

Le journal Le Monde dans un article de septembre 2002, relate les prises de position d'Hani Ramadan en faveur de la lapidation.

Enfin il cite un article du Point à propos de la reconduite à la frontière suisse de cet individu en 2017.

[http://www.lepoint.fr/societe/hani-ramadan-expulse-de-france-les-derives-d-un-rcidiviste-09-04-2017-2118355\\_23.php](http://www.lepoint.fr/societe/hani-ramadan-expulse-de-france-les-derives-d-un-rcidiviste-09-04-2017-2118355_23.php)

« Va-t-on encore nous faire le coup des mille et une nuit » ? lance-Maître Pichon au tribunal, en dénonçant la pratique consistant à taxer d'islamophobie, tous ceux qui s'opposent à l'entrisme des prédicateurs musulmans. Il fait valoir que les auteurs de la vidéo n'ont fait qu'exprimer, au travers du Congrès organisé par Aube du Savoir, une critique sur un sujet d'intérêt général : l'idéologie des Frères Musulmans et que c'est à juste titre qu'ils ont fait part de leur réflexion. On est dans le jugement de valeur et non dans la diffamation !

L'infraction n'étant pas constituée, il demande la relaxe de ses clients.

Comme les règles de procédure l'exigent, la parole est donnée en dernier aux accusés, et Pierre nous réserve quelques scoops comme à son habitude.

Il s'étonne d'abord qu'Aube du Savoir n'aient pas invité de personnes musulmanes porteuses d'un discours de progrès. Elles sont pourtant nombreuses, comme Boualem Sansal, Kamel Daoud ou Malika Sorel par exemple. Puis il nous relate sa confrontation avec Hani Ramadan à Montreux, le 3 octobre 2013 : « j'ai entendu des propos épouvantables : le SIDA comme une punition de Dieu, la lapidation comme partie intégrante de l'Islam, l'alliance avec Hitler en 1940 ainsi qu'un discours sur les femmes impures ».

<https://www.youtube.com/watch?v=YCGTTzssoaQ>

C'est le moment de reproduire cette remarquable phrase d'Hani Ramadan : « la femme sans voile est comme une pièce de deux euros : elle passe d'une main à l'autre ». Jugez vous-mêmes ! Pierre, justement, parlera de la vision des femmes, dans la société rêvée d'Hani Ramadan : voilées, et omniprésentes, dans la police, dans l'enseignement, et même pour les avocates et les juges ! Et il interpelle l'avocat d'Aube du Savoir : "Ce sont des gens comme cela que vos clients invitent ?".

Enfin, Pierre fait allusion à l'article 21 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 qu'aucun pays musulman n'a voulu signer, du fait que la liberté d'expression ne pouvait en aucune façon être en contradiction avec la charia. Et il explique aux juges que la multiplication des procès qu'il subit, avec Christine, cela s'appelle un djihad judiciaire, et n'a qu'un but : instrumentaliser la justice, pour imposer la charia en France.

Christine démonte magistralement l'hypocrisie de l'avocat adverse, et pointe du doigt son incapacité à assumer les choix politiques de ses clients, quand ils invitent des prédicateurs islamistes. Elle s'étonne qu'on ne lui ait pas laissé l'occasion de répondre aux questions concernant le financement de l'islamisme par le réseau de nourriture Hallal. Comme s'il fallait apporter des preuves et encore des preuves à des vérités que tout le monde connaît !

L'affaire est mise en délibéré et le verdict sera rendu le 24 octobre 2018.

En quittant la salle, nous croisons l'avocat d'Aube du Savoir, qui esquisse une salutation à son « confrère » Maître Pichon. L'ambiance est un peu tendue. Pierre lui demande s'il faut cela pour la cause ou pour l'alimentaire. Pour se justifier, il répond : « il faut bien des avocats pour tout le monde ». Avant d'ajouter : « les seuls que je ne défendrais pas, ce



sont les pédophiles et les fachos ! ». Je ne vous dirai pas les qualificatifs qui ont suivi ce calembour...

Quelqu'un explique à Christophe Accardo, avocat de nombre d'associations islamistes, qu'il défend juste les pires fascistes, qui vénèrent un prophète pédophile ?